

Le sénateur Roblin: Je ne refuse jamais les encouragements, peu importe leur provenance. Mon honorable ami a exprimé son opinion sur la question. Manifestement, il voudrait que le Canada fasse une déclaration exprimant sa désapprobation. Je transmettrai certainement cette opinion à mon collègue, car j'espère que le gouvernement sera en mesure de faire une déclaration sur cette question.

LES RELATIONS CANADO-AMÉRICAINES

LES PROBLÈMES DE POLLUTION TRANSFRONTALIÈRE

L'honorable Joseph-Phillipe Guay: Honorables sénateurs, il y a deux semaines, j'ai signalé au leader du gouvernement au Sénat l'inquiétude que suscitait chez les Manitobains le projet d'aménagement d'un site d'enfouissement de déchets nucléaires au sud de la frontière entre le Manitoba, le Dakota du Nord et le Minnesota. Comme on envisage toujours de donner suite à ce projet, l'inquiétude à ce sujet redouble. La question a été soulevée de nouveau dans les journaux de la province qui jugent l'enfouissement des déchets nucléaires dans le site du Minnesota comme un acte d'hostilité contre un voisin ami. Nous sommes plus inquiets que jamais car, comme je l'ai rappelé à ce moment-là, un tel site risque de contaminer les eaux de la rivière Rouge et tous les poissons peuplant nos lacs.

Étant donné que le leader du gouvernement est lui-même originaire du Manitoba, je sais qu'il est personnellement au courant du problème. Il fait partie du cabinet et il est assez intime avec le très honorable premier ministre, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures et la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Tous ces ministres participeront aux pourparlers devant avoir lieu avec nos voisins, les Américains. Je demande au leader du gouvernement de faire un effort particulier en insistant sur le problème auprès du très honorable premier ministre et de ses autres collègues, afin que les Manitobains soient un peu rassurés, sachant que le gouvernement fédéral présente des instances en leur nom. Ils sauront qu'ils n'ont pas à compter uniquement sur les quelques représentants de ma province, mais aussi que notre cause sera défendue de manière énergique et que les résultats seront plus à notre avantage. Voilà ce que je demande.

L'honorable Duff Roblin (leader du gouvernement): Honorables sénateurs, les Manitobains ne sont pas les seuls que la question des sites d'enfouissement des déchets nucléaires préoccupe. L'affaire inquiète également les habitants du Nouveau-Brunswick que menace la même épée de Damoclès. Il existe au moins 30 sites aux États-Unis, dont on examine les possibilités pour l'enfouissement de ces déchets nucléaires. Deux de ces sites sont à proximité de la frontière canadienne; l'un se trouve près du Nouveau-Brunswick et l'autre, près du Manitoba. Le gouvernement du Canada n'a pas plus envie que mon honorable collègue de voir notre territoire ou notre population menacée par ces sites d'enfouissement.

Nous prenons le problème au sérieux. En ce qui concerne les mesures que nous avons l'intention de prendre, je dirais tout d'abord que le sujet a été inscrit à l'ordre du jour des entretiens entre le secrétaire d'État aux Affaires extérieures et le secrétaire d'État des États-Unis. C'est la première instance, si

l'on peut dire. En même temps, le gouvernement du Canada sollicite la collaboration active des provinces, auxquelles la constitution réserve des attributions dans le domaine des richesses naturelles, de sorte que nous ayons un front uni de tous les Canadiens. Je crois, mais il faudrait tout de même que j'en obtienne confirmation, que l'on s'est adressé aux deux provinces visées, dans le but d'arrêter une politique commune. Je remarque, à la lecture de la presse du Manitoba, que le gouvernement actuel ne semble pas avoir jugé bon de préciser quelle a été la nature de ses entretiens avec le fédéral à ce sujet, à moins que cela m'ait échappé. Espérons que c'est le cas, car c'est vraiment un domaine dans lequel nous ne devons pas avoir des politiques divergentes.

Le sénateur Guay: Ce qui m'inquiète, en outre, c'est que les Américains ont eu des réunions il y a quelques jours seulement. Ils appellent cela des «réunions exploratoires», et elles ne sont pas sans semer quelque inquiétude. Ils envisagent peut-être d'autres endroits, mais les deux qui ont été mentionnés—près du Manitoba et près du Nouveau-Brunswick—sont les seuls, pour l'instant, à faire l'objet de ce genre de réunions. C'est pour cela que nous nous inquiétons tellement. Je ne doute pas que le leader du gouvernement soit au courant de ces réunions.

Le sénateur Roblin: Oui, je suis au courant. Je peux dire que nombre de ces réunions exploratoires se tiennent actuellement aux États-Unis, et il y en a eu une, récemment, au New Hampshire. L'opposition des habitants de cet État était tout aussi véhémente que celle des habitants du Manitoba ou du Nouveau-Brunswick. Mais je dirais à mon collègue que si je comprends bien le processus—et je pense que c'est le cas—on ne décidera pas demain matin. Il s'écoulera du temps, peut-être des années, avant que l'on ne prenne une décision. Il est donc très important que nous mettions nos objections noir sur blanc et que nous les présentions le plus tôt possible.

L'honorable Charles McElman: En guise de question supplémentaire, honorables sénateurs, je prie le leader du gouvernement d'inviter ses collègues à porter une attention particulière à un point de vue que, nul doute, lui-même estime important. Aucun site susceptible de contaminer des cours d'eau prenant leur source aux États-Unis pour se déverser ensuite au Canada ne devrait même être retenu pour examen. Il peut s'agir dans le cas du Nouveau-Brunswick, de cours d'eau dont la source se trouve dans le Maine. Le Manitoba risque aussi d'être touché. Les deux régions ont clairement exprimé leurs craintes à ce sujet. On a vu dernièrement, en Ontario, qu'on ne se débarasse pas facilement de ces déchets chimiques et autres, peu importe la profondeur de leur enfouissement. Ils ont la fâcheuse habitude de remonter à la surface, comme on l'a appris en Ontario. Bien qu'on propose de forer des puits de 2,000 à 4,000 pieds de profondeur dans de la roche sans failles pour y aménager des espaces d'enfouissement, la région dont il est question, à la frontière du Nouveau-Brunswick et du Maine, est soumise à des secousses telluriques qui, sans être fortes, sont néanmoins constantes. Il faudrait, par conséquent, prendre soin de s'opposer à tout site susceptible de contaminer aux États-Unis des bassins hydrographiques qui se déversent au Canada.